

Le mauvais calcul de l'Insee

Gilbert Cette et Alain Gubian *

Les Echos, 3 avril 2002

460.000 emplois en trois ans dus aux baisses de charges : impossible !

Le 8 mars, « une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires » était publiée dans la revue phare de l'Insee : « Economie et Statistique ». 460.000 emplois, soit plus de 3 % des effectifs salariés, selon l'estimation privilégiée par les auteurs, Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, auraient été créés ou sauvegardés entre 1994 et 1997 par les baisses de cotisations patronales au voisinage du SMIC intervenues entre ces deux années. Cette estimation, considérablement supérieure à tous les résultats des travaux antérieurs sur ce sujet et dépassant les effets de la RTT mesurés à ce jour, alimente le débat sur le mérite relatif de ces deux politiques d'emploi. Or les ordres de grandeur des résultats de l'étude laissent totalement perplexe et celle-ci relève avant tout d'un travail de recherche méthodologique très exploratoire...

D'abord, les travaux antérieurs mettent l'accent sur des délais d'action de ces politiques jouant sur les prix relatifs relativement longs. Les évaluations couramment admises retiennent des effets de l'ordre de 60.000 emplois pour 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros) d'allègements concentrés sur les bas salaires, soit 250.000 emplois pour les allègements en vigueur en 1996 (environ 40 milliards de francs, 6,10 milliards d'euros), mais à moyen-long terme, c'est-à-dire à cinq ou dix ans, et sans tenir compte de l'impact négatif à court terme du financement (par impôts ou réductions de dépenses) de la mesure. Fin 1997, compte tenu de ces délais, seuls 100.000 à 120.000 emplois pourraient ainsi être imputés aux mesures mises en oeuvre depuis 1993. En 1998, le professeur Malinvaud retenait une évaluation plus élevée à long terme (300.000 à 400.000 emplois « au bout de dix ans »), mais il insistait sur la lenteur du phénomène de créations d'emplois (« l'effet d'allègement des charges doit s'échelonner dans le temps... il serait surprenant que ses premières manifestations aient déjà eu une telle ampleur qu'elles aient imprimé une marque claire dans les séries macroéconomiques ») et la nécessité d'une stabilisation des mesures pour bénéficier des effets maximum, ce qui ne fut guère le cas sur la période... Il considéra plus tard que l'impact emploi calculé à fin 1999 par la Dares et repris dans le rapport Pisani était un maximum. Or l'étude Crépon-Desplatz prend en compte le seul surcroît d'allègements opéré entre 1994 et 1997 (trois quarts des montants précités soit 30 milliards de francs, 4,57 milliards d'euros). L'évaluation proposée (460.000) est donc à court terme (moins de deux ans en moyenne) et équivaut à 5 fois le montant évoqué ci-dessus à cet horizon !

Ensuite, le but des allègements est de stimuler l'emploi faiblement qualifié dans les entreprises et de favoriser les secteurs à forte main-d'oeuvre peu qualifiée en jouant sur le prix relatif de ces catégories d'effectifs et sur ceux des biens ou services produits. A ces différents effets de substitution augmentant l'emploi à croissance donnée s'ajoutent des effets « d'offre » liés aux baisses de prix induites qui stimulent la croissance et donc l'emploi, qualifié ou non. Mais on s'attend à ce que les premiers soient bien plus forts que les seconds. Avec l'étude Crépon-Desplatz, le résultat est inverse ! L'effet d'offre l'emporte très largement, expliquant l'essentiel des 3 % de créations d'emplois. Macroéconomiquement, cela signifierait qu'une amélioration de la situation financière des entreprises via des aides correspondant à un demi-point point de leur valeur ajoutée élèverait le volume de cette dernière de 2 % à 3 %. Le multiplicateur, de 4 à 6, serait donc très supérieur, sans que cela soit autrement justifié, aux valeurs usuellement retenues, inférieures à l'unité... Cela signifie aussi que le maintien des allègements à leur niveau de 1994 aurait conduit à une baisse de l'emploi salarié entre 1994 et 1997 (au lieu d'une hausse de 2,5 %). Cela signifie encore que l'économie française aurait elle-même connu une croissance très ralentie, en décalage complet avec son environnement économique immédiat : la croissance française a été de 1,6 % par an en moyenne sur ces trois années, contre 1,4 % pour l'Allemagne et 2,0 % pour l'ensemble de la zone euro ; sans cette mesure, elle n'aurait donc été que de 0,8 % à 1 % par an en moyenne.

Si les ordres de grandeur de ses résultats sont surprenants, l'étude pose aussi de nombreuses questions méthodologiques. Adaptant de façon expérimentale une méthode utilisée pour comparer des populations « traitées » par une mesure (par exemple un dispositif d'emploi aidé) à des populations « non traitées », les auteurs comparent entre elles les entreprises selon l'ampleur de la baisse de coût du travail permise par les allègements pour déduire leur impact sur l'emploi. Mais les entreprises les plus allégées ne sont pas quelconques et l'étude aurait gagné en crédibilité en indiquant si l'emploi n'était pas déjà plus dynamique avant 1994 dans ces entreprises et en présentant ses évolutions. Mais surtout, ces études microéconomiques ne conduisent habituellement pas leurs auteurs à fournir un bilan macroéconomique ! L'évaluation est ainsi menée sur un échantillon d'entreprises permanentes sur la période qui exclut les créations et destructions d'entreprises. Elle ne peut pas, surtout, tenir compte de la concurrence qu'exercent les entreprises « les plus allégées » sur celles qui le sont moins, voire pas, conduisant à surestimer fortement les effets de la mesure (ceux qui proviennent de modifications sectorielles de l'économie). Il n'est dès lors pas possible de tirer un chiffre macroéconomique d'une étude dont les estimations sont par ailleurs fort imprécises selon les auteurs eux-mêmes (460.000 est au centre de la fourchette 255.000-670.000 emplois). Ajoutons que l'analyse porte sur l'emploi salarié total sans intégrer la dynamique propre du temps partiel en partie liée aux allègements certes, mais pas seulement, ce qui va encore dans le sens d'une surévaluation des effets. Enfin, elle ne tient pas compte des hausses du SMIC qui par deux fois sur la période ont eu sur le coût du travail des entreprises concernées un impact inverse à celui des mesures, ce qui a d'ailleurs justifié leur extension...

Comme travail de recherche, l'étude Crépon-Desplatz justifie un débat entre économistes, appelle d'autres travaux, d'autres approches... Mais sa publication comme article de référence pose en revanche problème car elle met en avant un chiffre unique très clairement surestimé et totalement stupéfiant pour une telle mesure !

* Gilbert Cette et Alain Gubian sont économistes.